



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-12-07

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation :
11/12/2023

Date d'affichage :
11/12/2023

**OBJET : Remboursement
suite au vol de pièces du
master**

L'an deux mille vingt trois
le dix-huit décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : /

Absents : Mesdames GUÉRU, LE BEUF, Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le Maire informe le conseil que des pièces du Renault Master ont été volées
au hangar municipal.
Le montant des pièces et main d'œuvre s'élève à 2 147.12 € T.T.C.
L'expert EVALYS 18 à Bourges a décidé de rembourser la Commune pour
un montant de 1 937.16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte le montant de remboursement de l'assurance GROUPAMA.

Fait à Nançay, le 19 décembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 19 décembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :